



MISE EN DANGER DES PERSONNELS

Catastrophe évitée...

Ce samedi 28 janvier, nous avons évité une catastrophe. Vers 22h00, une odeur de fumée alerte les collègues. Il s'avère, que de la fumée, sort d'une cellule occupée par un détenu arrivé deux jours plus tôt. Le 1^{er} surveillant de permanence est immédiatement appelé, il autorise les agents à prendre la clef d'intervention. Comment s'organiser lorsqu'en détention il n'y a qu'un rondier et un agent au SAS ? Et bien on fait au mieux ! Le rondier s'est équipé, le collègue du SAS à « déverrouiller les grilles » pour être en soutien au plus près de l'intervention.

Le collègue équipé est entré dans la cellule afin de porter secours à la personne détenue, la fumée est abondante, la visibilité nulle. Il ne le trouve pas. Il décide de sortir le matelas et retourne dans la cellule. Il aperçoit alors sur le rebord de la fenêtre, un pied.

« Le détenu s'est réfugié dans l'encadrement de la fenêtre à l'extérieur et l'a refermé. »

Il le saisi et le sort de la cellule. Il est placé en cellule d'attente jusqu'à l'arrivée du 1^{er} surveillant puis placé au QD.

Un collègue incommodé par les fumées a été pris en charge par les pompiers présents. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement

Toujours suite à la problématique des nuits à trois agents, la rupture de contact avec les collègues en détention, « personne pour faire le lien, tenir informé », pas de standard téléphonique puisqu'il est au SAS. De plus, l'ouverture du boîtier « Ramsès » a déclenché une alarme Police, pas moins de 6 patrouilles se sont présentées à l'établissement sans que le portier ne puisse apporter des d'informations complémentaires « c'est un feu de cellule ».

Avec les départs à la retraite de nombreux collègues dans les mois à venir, allez-vous nous faire faire les nuits à 2 ? **NON !!! STOP au ridicule, STOP à cette gestion** ou les priorités de notre administration ne sont pas celles des personnels.

Les personnels ne doivent pas être les victimes d'une profession aux abois, qui ne fait rêver personne et dont les recrutements ne suffisent pas à combler les départs.

Ce n'est pas faute d'avoir averti, ce n'est pas faute d'avoir fait des propositions. Les directions successives ont validé et organisé la généralisation des nuits à 3 agents, en prenant sur la bête pour les nouvelles missions. En faisant des équipes postées à 4, ce qui a pour effet que dès qu'il y a un absent difficile de combler, en envoyant coute que coute des agents en formation mais surtout en occultant une mise en danger des personnels.

Le SL FO Justice félicite tous les personnels pour leur professionnalisme et demande qu'ils soient récompensés.

Le SL FO Justice réitère sa demande de priorisation des missions à la direction, le cœur de notre métier étant la détention.

Le SL FO Justice exige que les nuits à 4 soient appliquées selon l'accord du 11 mai 2009.

